



Biens communautaire sur le vente de maison et terrain

Par **christinal**, le **27/04/2011** à **15:52**

Bonjour,
je souhaiterai avoir un avis sur ce problème:
mon père est parti depuis 4 ans du domicile conjugale et maintenant il veut vendre la maison;
l'achat est encore en cours et se termine en 2013 et ma mère paie tout les factures taxe
d'habitation etc... nous sommes 8 enfants issus du mariage et nous avons pas la somme pour
racheter la maison. sur le plan juridique qu'est ce qui va se passer ? quelle recours ma mère
peut- elle avoir? je vous remercie pas avance pour vos réponses!

Par **amajuris**, le **27/04/2011** à **17:09**

bjr,
je suppose que la maison est un bien commun donc n'étant propriétaire en totalité il ne peut
pas vendre le bien. il doit obtenir l'accord de votre mère qui peut bien sur refuser de le donner.
il faudrait que les parents divorcent pour que la communauté soit partagée.
cdt

Par **christinal**, le **28/04/2011** à **07:20**

je vous remercie de m'avoir répiendu :ils sont juste séparés devant le tribunal mais est ce
qu'on n'est pas compter divorcer au bout de quelques années même si on a pas signé de

papier et si il y a pas d'issue la vente ne se fera t-elle au enchère publique? les enfants ont ils leur mot à dire?